

Compte rendu de la réunion n°3

MAÎTRE D'OUVRAGE : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SIVB)**MARCHE : **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE
MOULINIERE A VILLERS-SAINT-PAUL (60)**

NOM DU RÉDACTEUR : BURGEAP (ANTHONIN GUILLON)

LIEU DE LA RÉUNION : MONCHY-SAINT-ELOI

DATE DE LA RÉUNION : **14/09/2017**

Nom	Organisme	Mail	Téléphone	Présent
Lou RENAUD	SIVB	sivbreche@gmail.com	06 73 79 59 91 03.44.50.37.08	X
Maxime MINNEBO			07 87 87 76 20	X
Anthonin GUILLON	BURGEAP	a.guillon@burgeap.fr	01 46 10 25 65 06 77 17 96 27	X
Frédéric GOURDONNAUD (responsable exploitation)	AQUASYLVA	frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr	01 34 10 63 64 06 67 69 74 58	X
Thomas POSTEL (chef de chantier)			thomas.postel@aquasyvla.fr	06 07 57 53 73

A – ORDRE DU JOUR

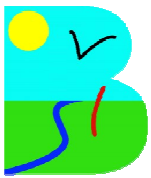
Point sur avancement des travaux forestiers.

Planning et suite des travaux.

Visite de l'huissier.

Les paragraphes ci-dessous font état des échanges au cours de la réunion.

Il a été décidé de ne faire part ici que des échanges impliquant des prudences particulières pour la suite de la mission ou aboutissant à des éléments de validation.



Compte rendu de la réunion n°3

B – RESUME DES ECHANGES DURANT LA RÉUNION ET LA VISITE DE SITE:

B.1 – Document d'exécution

- B.11 – **Apports granulométriques** : AQUASYLVA confirme avoir trouvé un fournisseur pour les graviers roulés. AQUASYLVA doit transmettre à BURGEAP la fiche d'agrément pour validation.
- B.12 – **Enrochement pour fermeture du bras usinier** : AQUASYLVA propose de prélever les blocs permettant de fermer le bras usinier directement sur le site. La Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre valide cette proposition.

B.2 – Point sur les travaux réalisés / en cours

- B.21 – **Accès chantier** : La propriétaire du moulin a refusé la pose d'un cadenas sur son portail permettant l'accès au site par l'extérieur. AQUASYLVA doit appeler la propriétaire tous les matins pour qu'elle vienne leur ouvrir le portail. Tant que la propriétaire est présente et permet l'ouverture quotidienne du portail, AQUASYLVA n'émet pas d'objection sur ce fonctionnement.

Le bungalow de chantier a été installé sur la parcelle du moulin. Pour cela, AQUASYLVA à aplanit le terrain avec création d'un talus. Ce talus sera régalié à la fin du chantier.

La dalle présente sur la parcelle a été mise à jour et permet de réduire les salissures sur les voiries communales.

- B.22 – **Travaux forestier** : AQUASYLVA a fauché la renoué présente sur le site en rive gauche. La renoué, mise en big-bag, est laissée à disposition de la propriétaire (à sa demande) pour nourrir ses chèvres.

En rive droite, AQUASYLVA a abattu arbres et arbustes afin de créer un accès chantier pour la recharge granulométrique des pieds de berge.

- B.23 – **Protection du milieu / sécurisation des lieux** : le jour de la réunion, AQUASYLVA a installé le barrage de rétention des fines ainsi qu'une protection pour le câble électrique alimentant le moulin.

- B.24 – **Batardeau** : AQUASYLVA ne prévoit pas de batardeau et prévoit de réaliser tous les travaux en eau.

- B.25 – **Alerte** : AQUASYLVA prévient le SIVB et BURGEAP que les matériaux en place ne pourront pas être réutilisés pour la réfection des berges. AQUASYLVA réitère son alerte sur le fait que le seuil ne pourra très probablement pas être effacé en trois fois.

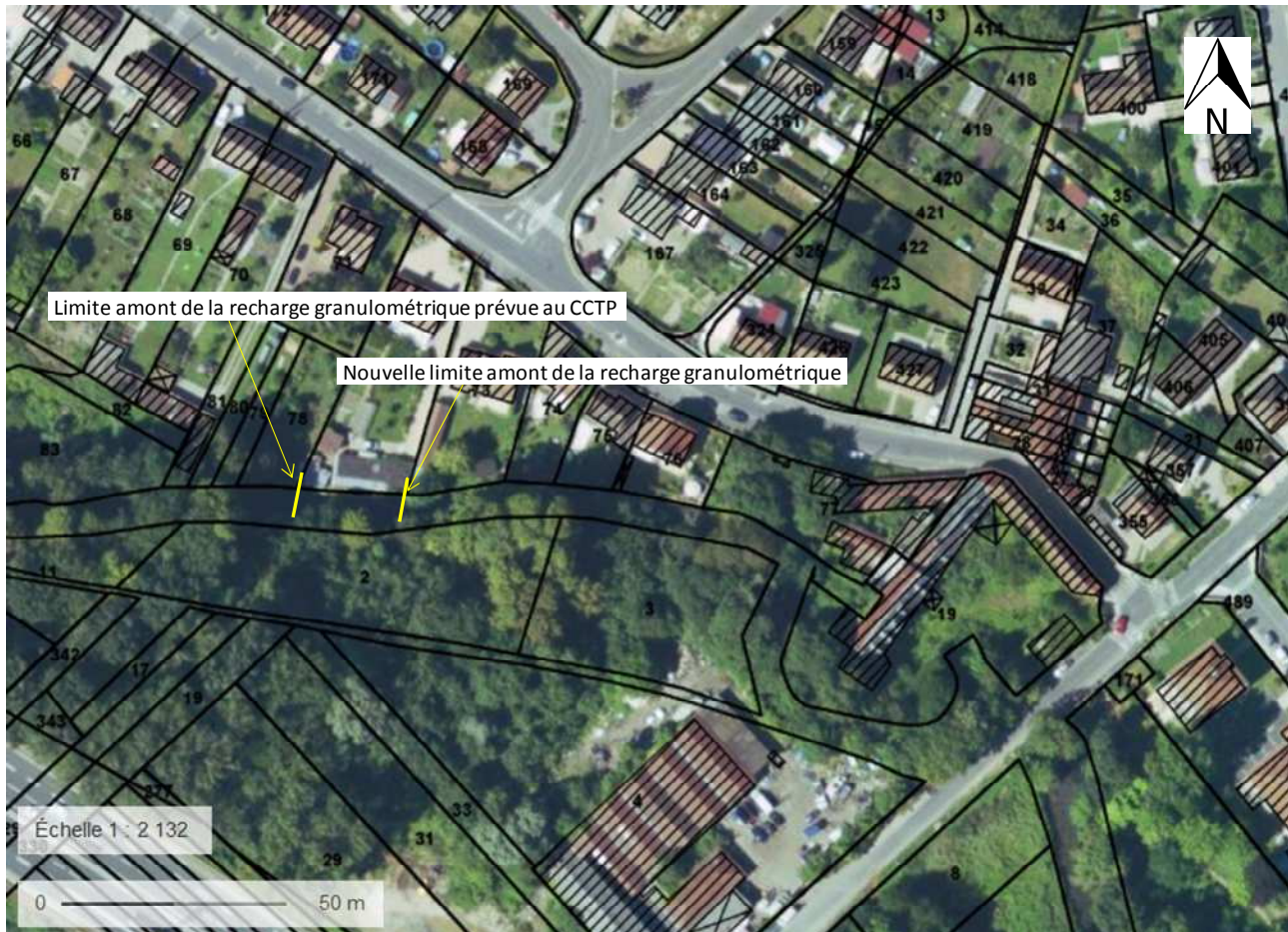
B.3 – Visite du site

- B.31 – **Bras usinier** : suite aux travaux forestiers, le bras usinier passant sous le moulin a pu être observé. Il apparaît que le niveau d'eau dans ce bras est inférieur d'environ 40 cm au niveau d'eau en amont du seuil. Le niveau dans le bras usinier semble donc s'établir en fonction du niveau d'eau en aval du seuil comme supposé lors de la mission géotechnique : l'arasement de celui-ci ne devrait donc pas avoir un impact significatif sur les niveaux d'eau sous le moulin.

- B.32 – **Limite de recharge granulométrique** : La limite de la recharge granulométrique a été précisée sur site. Cette limite est réduite par rapport au CCTP (cf. figure ci-après). En effet, la recharge

Compte rendu de la réunion n°3

des berges des riverains situés le plus en amont entrainerait l'abattage de nombreux arbres pour un gain écologique faible (des banquettes naturelles sont déjà présentes et les pieds de berges sont en bon état).

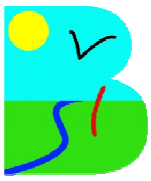


Nouvelle limite de la recharge granulométrique en pied de berges

B.33 – **Propriété amont** : Les luminaires ont été désinstallés par les propriétaires. Par ailleurs, l'électricité a été coupée dans les câbles encore en place. Le SIVB doit transmettre le contact des riverains amont à AQUASYLVA afin de pouvoir débuter les travaux sur leur propriété.

B.4 – Visite de l'huissier

B.41 – **Non réalisé** : L'huissier a annulé sa visite. Celui-ci a prévenu la veille des travaux qu'il souhaitait être payé avant toute intervention. Etant donné les délais très courts, AQUASYLVA n'a pas pu satisfaire l'huissier avant son intervention. **Une nouvelle date doit donc être programmée le plus rapidement possible** (avant que les travaux de terrassement ne débutent).



Compte rendu de la réunion n°3

B.5 – Suite à donner

D'ici la prochaine réunion AQUASYLVA prévoit de :

B.51 – Réceptionner les granulats pour la création du gué.

B.55 – Créer le gué.

B.53 – Finir les travaux forestiers.

B.54 – Commencer à démonter la pile et la passerelle.

B.55 – Installer le panneau de chantier.

Par ailleurs, AQUASYLVA doit fixer une nouvelle date pour le passage de l'huissier le plus tôt possible.

Le SIVB doit contacter Mme LEFEBVRE afin de se renseigner sur la réparation du portail d'accès au chantier.

D- PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

La prochaine réunion prévue à l'étude sera la **réunion n°4**. Cette réunion est prévue le **21 septembre 2017 à 8h30**.

Les réunions de chantier sont fixées tous les jeudis matin à 8h30 sur le site des travaux. Si besoin, les réunions pourront se prolonger en salle.